



Institut suisse de droit comparé  
Schweizerisches Institut für Rechtsvergleichung  
Istituto svizzero di diritto comparato  
Swiss Institute of Comparative Law

# RAPPORT ANNUEL

—  
2023



# UN MOT D'INTRODUCTION

---

L'année 2023 aura marqué l'Institut suisse de droit comparé à de nombreux égards. Elle a vu des travaux de recherches importants aboutir, auxquels se sont ajoutés de nombreux avis de droit et de conférences. La bibliothèque a aussi connu des développements significatifs.

Aussi bien en droit international privé qu'en droit international économique et en droit comparé, diverses manifestations ont vu jour, souvent en collaboration avec des institutions partenaires suisses et étrangères. Dans l'ensemble, ces manifestations ont touché un public beaucoup plus large qu'avant la pandémie. Tant des colloques en ligne qu'à Lausanne et à l'étranger y ont contribué. Resteront notamment en mémoire les événements sur les développements actuels du droit international de la famille, sur la notion de sécurité nationale dans le contexte du droit international économique ainsi que sur des questions de méthode en droit comparé.

Conformément aux objectifs stratégiques du Conseil fédéral, les juristes ont intensifié leurs activités de recherche et sans abandonner pour autant la rédaction d'avis de droit, en priorité pour les autorités. La synergie entre ces deux activités a trouvé son expression dans des demandes d'avis du SECO, mais aussi de l'OFCL et de l'OFSP pour le droit international économique, domaine de recherche que le Conseil de l'Institut a introduit dans son plan d'action en 2021. La parution de plusieurs ouvrages qu'ont dirigés des collaboratrices et collaborateurs de l'ISDC ne manquera pas de stimuler la demande, y compris de la part des tribunaux.

Soucieuse d'améliorer encore la qualité des services, la bibliothèque a pris plusieurs mesures, y compris la création d'une commission qui travaille au renforcement des liens entre les divisions («bibliothèque» et «juridique et scientifique») et à la mise à jour des collections. Le Conseil de l'Institut a par ailleurs approuvé la politique de désherbage de la collection de droit suisse. Ces travaux devraient permettre de rationaliser la gestion de la bibliothèque. D'autres réflexions sont en cours pour renforcer une utilisation efficace de l'espace disponible.

L'engagement des collaboratrices et des collaborateurs de l'Institut à tous les niveaux a été clé. Outre celui des juristes des divers ordres juridiques et des bibliothécaires, on mentionnera tout particulièrement ici l'engagement des personnes qui travaillent dans les domaines logistique et administratif ainsi que dans les relations publiques. Chacune et chacun dans son rôle a permis une fois de plus à l'Institut de fonctionner dans son ensemble. Nous nous réjouissons également de la réussite de l'apprenti travaillant à l'Institut. Nous remercions ici vivement tout le personnel pour son engagement et son travail.

L'année 2023 n'a pas été une année facile, marquée qu'elle a été des changements importants à la tête de la direction de l'Institut. La Directrice a pris sa retraite à l'automne 2023, et le Conseil de l'Institut a vu une partie de son effectif remplacé avant la fin de son mandat. Ces changements ont entraîné certaines inquiétudes légitimes. Nous saluons d'autant plus l'engagement de toutes et de tous.

L'année 2024 apportera de nouveaux changements avec le remplacement de la Directrice et de nouvelles décisions relatives aux objectifs stratégiques 2024-2027. Le Conseil de l'Institut et la direction sont conscients des défis qui attendent l'Institut l'année prochaine également. Nous sommes cependant convaincus qu'il saura mettre en place un nouvel élan ; c'est dans cet esprit que nous signons ensemble cette introduction.

Franz Werro

Président du Conseil

Lukas Heckendorn Urscheler

Directeur suppléant

# L'ESSENTIEL DE 2023

L'exercice 2023 a été marqué par plusieurs temps forts.

HIGHLIGHTS DES ÉVÉNEMENTS ACADÉMIQUES  
DANS LES TROIS DOMAINES DE RECHERCHE DE L'ISDC

Rapport  
annuel 2023

4

1

Colloque de droit comparé

12-13 MAI



2

34<sup>e</sup> Journée de droit  
international privé

1<sup>er</sup> JUIN

3

Conférence sur l'évolution du concept de sécurité nationale  
dans le système du droit international économique

26 OCTOBRE





Portes ouvertes et animations pour faire découvrir la bibliothèque de l'ISDC au grand public

25 MARS

## DEUX DÉCISIONS IMPORTANTES DU CONSEIL

1

Approbation de la nouvelle stratégie de communication

18 AVRIL

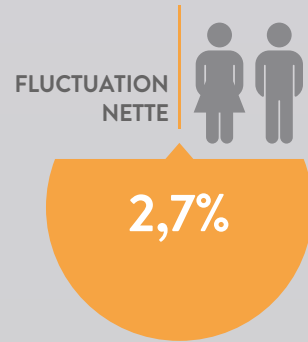
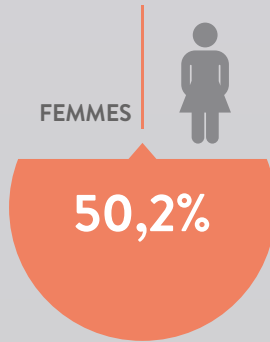
2

Adoption du plan de « désherbage » de la collection suisse de la bibliothèque

22 SEPTEMBRE

# FAITS ET CHIFFRES

Rapport  
annuel 2023



## UNE PAGE LINKEDIN QUI SE DÉVELOPPE

page entreprise de l'Institut au 31 décembre 2023

4071  
+29%



~7/mois



chaque publication

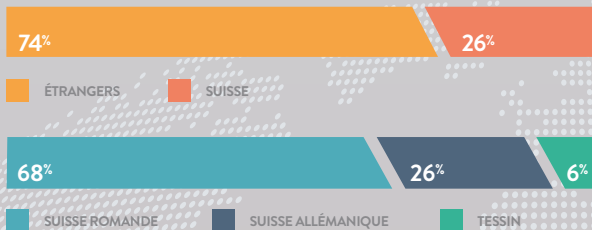
>20



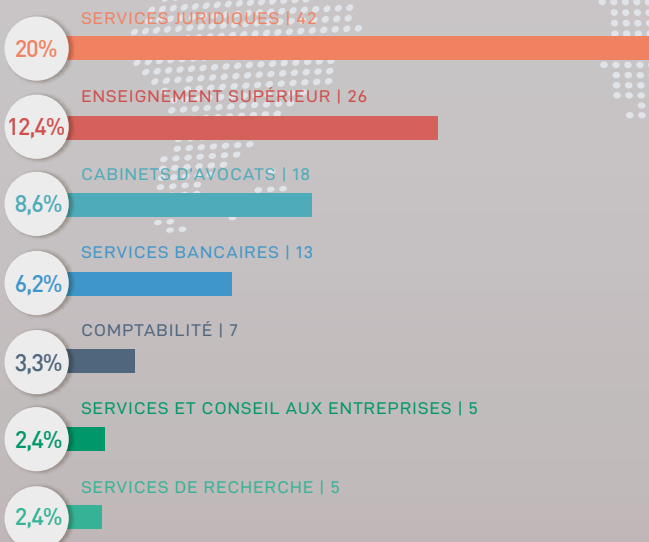
1200



## ABONNÉS



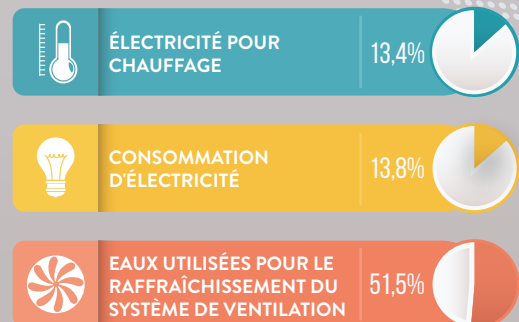
## SECTEURS D'ACTIVITÉS



## DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE RÉALISÉES

Un plan d'économie d'énergie a été élaboré en début d'année, en application des consignes du Conseil fédéral et de l'UNIL. Des travaux ont été effectués en vue de réduire la consommation d'électricité due à l'éclairage et de diminuer les coûts liés au chauffage.

Economies réalisées en 2023 par rapport à 2022 :



## AVIS

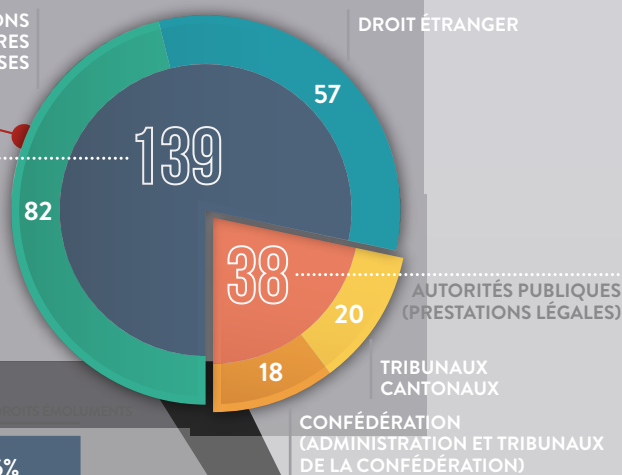
177 DEMANDES D'AVIS

60 AVIS établis dont plusieurs étaient issus de demandes antérieures à 2023

RESTRUCTURATIONS TRANSFRONTALIÈRES D'ENTREPRISES

ENTITÉS PRIVÉES (PRESTATIONS COMMERCIALES)

DROIT ÉTRANGER



## TEMPS TOTAL DÉDIÉ À L'ÉLABORATION D'AVIS DE DROIT

25%

### HEURES FACTURÉES

AVIS DE DROITS COMMERCIAUX

62,2%

REGISTRE DU COMMERCE, TRANSFERT DE SIÈGE, FUSIONS

16,2%

AUTRES

AVIS DE DROITS ÉMOLUMENTAIRES

21,6%

75%

### TEMPS UTILISÉ

Pourcentage du temps passé à établir des avis et des études pour la Confédération

Rapport annuel 2023

7

## RECHERCHE

9 CONTRIBUTIONS / PUBLICATIONS QUI SONT PARUES SUITE À DES RECHERCHES FAITES À L'INSTITUT

3 OUVRAGES COLLECTIFS QUI PARAÎTRONT EN 2024

## LES STATISTIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE 2023

5 962

VISITEURS accueillis

335 demandes DE NUMÉRISATIONS COMPLÉTÉES

139 PLACES de travail réservées

2 037 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS HONORÉES

16 462 PRÊTS EFFECTUÉS  
7 547 prolongations de prêts réalisées

(dont 960 sur les prestations de la bibliothèque)

## LES ABONNEMENTS

COLLECTIONS MONOGRAPHIQUES ET SUITES

152

89

BASES DE DONNÉES

123

819

MISES À JOUR

PÉRIODIQUES, PRINT ET PRINT+

## LA CONSERVATION PRÉVENTIVE ET RÉPARATIONS

467 RELIURES PLEINES (COLLÉES, CARTONNÉES)

116 RELIURES SIMPLES (ANNEAUX, COLLÉES À CHAUD)

75 RÉPARATIONS

64 JAQUETTES COLLÉES

# PILOTAGE ET MISSIONS DE L'INSTITUT

L'Institut suisse de droit comparé est un centre de documentation et de recherche en matière de droit comparé, droit étranger et droit international. Ses missions, ses tâches ainsi que son organisation sont régis par une loi fédérale. De plus, dans le cadre des tâches prévues et dans le respect de l'indépendance scientifique de l'Institut, le Conseil fédéral fixe des objectifs stratégiques tous les quatre ans.

Pour accomplir les tâches qui lui incombent, l'Institut est doté de deux organes :

le Conseil, composé de neuf membres au maximum, nommés par le Conseil fédéral pour un mandat de quatre ans au maximum, reconductible deux fois ;

la direction, composée d'un directeur et de deux vice-directeurs au maximum, qui est l'organe exécutif de l'Institut.

## Missions de l'Institut

La mission principale de l'Institut consiste à fournir un accès indépendant et de qualité au droit étranger, international et comparé, en priorité à l'administration publique et au monde académique. Cette mission implique d'une part un investissement actif dans la recherche juridique scientifique et, d'autre part, la gestion d'une bibliothèque spécialisée ouverte au public avec plus d'un demi-million de documents et de ressources électroniques sur les ordres juridiques du monde entier.

L'art. 3 de la LISDC définit les tâches qui incombent à l'Institut, à savoir :

établir à l'intention des autorités fédérales les documents et les études nécessaires pour l'élaboration d'actes normatifs et la conclusion de conventions internationales ;

participer aux efforts internationaux de rapprochement ou d'unification du droit ;

fournir des renseignements et des avis de droit aux tribunaux et aux autorités cantonales ;

mener ses propres recherches scientifiques, soutenir et coordonner des projets de recherche dans les hautes écoles suisses et offrir aux chercheurs en Suisse un centre de recherches approprié.

L'Institut suisse de droit comparé demeure indépendant dans l'exercice de son activité scientifique et ne reçoit d'instructions ni du Conseil fédéral, ni du département compétent (art. 5 de la LISDC).

## Les objectifs stratégiques 2020-2023

L'année 2023 marque la fin de la période de quatre ans des objectifs stratégiques définis par le Conseil fédéral en date du 19 juin 2020.

Dans les domaines juridiques spécifiques, l'ISDC avait pour objectifs :

d'assurer la grande qualité de ses renseignements, de ses avis et de ses travaux de recherche ;

de développer ses activités de recherche et inciter ses collaborateurs à soumettre des propositions de projet à des organismes d'encouragement de la recherche, notamment au Fonds national suisse de la recherche scientifique ;

d'évaluer et intensifier sa collaboration avec les universités, avec d'autres institutions de recherche et avec d'autres partenaires en Suisse et à l'étranger ;

d'apporter son soutien aux étudiants et aux chercheurs suisses et étrangers dans leurs travaux ;

d'assurer la visibilité de ses publications et de ses autres prestations, en particulier de celles de la bibliothèque.

## Le Conseil de l'Institut

Les missions du Conseil de l'Institut sont de veiller à la mise en œuvre des objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral ainsi que de planifier et d'organiser, dans les grandes lignes, l'activité de l'Institut. L'année 2023 a vu quelques changements intervenir au sein du Conseil, à savoir :

- démission de M<sup>me</sup> Florence Aubry Girardin, juge au Tribunal fédéral, le 27 mars 2023
- démission du Pr. Andrea Bonomi, de l'Université de Lausanne, le 27 mars 2023
- démission de M<sup>me</sup> Dominique Brown-Berset, avocate, le 27 mars 2023
- fin de mandat de M. Martin Good, le 31 décembre 2023
- fin de mandat de M. Konrad Sahlfeld, du Secrétariat général du DFJP, le 31 décembre 2023
- nomination du Pr. émérite Pascal Mahon, le 28 juin 2023
- nomination de M. Eric Cottier, le 28 juin 2023

En novembre 2023, le Conseil fédéral a nommé les nouveaux membres du Conseil de l'Institut pour une période de quatre ans à partir du 01.01.2024. Au 31.12.2023, la composition de ce dernier était la suivante :

- Pr. Franz Werro, de l'Université de Fribourg, président
- M. Konrad Sahlfeld, du Secrétariat général du DFJP, vice-président
- M. Martin Good
- Pr. émérite Pascal Mahon
- M. Eric Cottier

Afin de sauvegarder les intérêts de l'Institut (art. 8 LISDC) et de garantir son bon fonctionnement, les candidats au Conseil doivent signaler au Conseil fédéral leurs liens d'intérêts. Qui plus est, chaque membre du Conseil a obligation de signaler immédiatement aux autres membres toute modification touchant à ses liens d'intérêts. Le Conseil de l'Institut en informe le Conseil fédéral via son rapport annuel.

Cette élection tient compte en particulier des recommandations d'un rapport du Contrôle fédéral des finances publié en 2023, également en ce qui concerne les éventuels conflits d'intérêts.



Pr. Franz Werro,  
de l'Université de Fribourg,  
Président



M. Konrad Sahlfeld,  
du Secrétariat général du DFJP,  
Vice-président



M. Martin Good



Pr. émérite Pascal Mahon



M. Eric Cottier



Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le règlement d'organisation édicté par le Conseil de l'Institut précise les règles en matière de gestion des conflits d'intérêts.

Dans le rapport annuel, le Conseil de l'Institut informe des modifications des liens d'intérêts. Il n'a pas pris d'autres mesures de sensibilisation au surplus.

En 2023, aucun des membres du Conseil de l'Institut n'a fait part d'une modification de ses liens d'intérêts.

## La direction et l'équipe de l'Institut

La direction assure la gestion opérationnelle de l'Institut. Elle gère les affaires, représente l'Institut à l'extérieur et élabore les bases pour les décisions du Conseil de l'Institut. Ses membres sont engagés par le Conseil de l'Institut.

En automne 2023, la Professeure Christina Schmid, directrice, a pris sa retraite. Le directeur suppléant assume par interim la direction de l'Institut jusqu'à ce que les membres du Conseil recrutent une nouvelle personne à ce poste.



Lukas Heckendorn Urscheler

Directeur suppléant, vice-directeur, co-chef de domaine de direction scientifique-juridique



Krista Nadakavukaren Schefer

Vice-directrice, co-chef de domaine de direction scientifique-juridique

Le personnel de l'Institut est une équipe internationale de juristes et de bibliothécaires, appuyé par des spécialistes en accueil, finances, relations publiques, et ressources humaines. Cette équipe œuvre au quotidien au bon fonctionnement de l'ISDC.

La cheffe de la bibliothèque est responsable de la gestion de cette bibliothèque ouverte au public, qui rassemble une collection de plus d'un demi-million de documents et ressources électroniques dans des douzaines de langues sur plus que 260 ordres juridiques.



M<sup>me</sup> Nathalie Matthey

cheffe de la bibliothèque

# ACTIVITÉS DE L'INSTITUT

L'art. 3 LISDC confère deux missions principales à l'Institut : assurer un accès au droit étranger, ainsi que mener, soutenir et coordonner des projets de recherche scientifique en droit international et en droit comparé.

En application de la loi, l'ISDC établit des études et fournit des renseignements aux entités publiques : administrations fédérales et cantonales, tribunaux fédéraux et cantonaux et autorités de poursuite pénale. Dans les limites fixées par la loi, il fournit également des prestations commerciales à des entités privées, à savoir à des cabinets d'avocats, des études notariales et des sociétés privées.

Les renseignements fournis portent sur des ordres juridiques étrangers et/ou en lien avec le droit international. L'ISDC ne rédige pas d'avis sur le droit matériel suisse. Les prestations fournies au secteur public sont qualifiées de prestations légales et facturées selon l'Ordonnance sur les émoluments de l'Institut suisse de droit comparé. Celles fournies au secteur privé sont réputées « prestations commerciales » et facturées conformément à l'art. 22 LISDC.

## Avis de droit, expertises et études

Dans la rédaction de ses avis, expertises et études, l'ISDC respecte les principes d'efficacité, de qualité, d'exactitude et de neutralité. Certains travaux sont également soumis au devoir de confidentialité, si bien que tous ne peuvent être mentionnés dans le présent rapport. Dans ses études, l'ISDC n'exprime pas son avis, ni ne donne de conseils.

### CHIFFRES

En 2023, l'ISDC a reçu 177 demandes (2022 : 170 ; 2021 : 203) d'avis de droit, d'expertises et d'études comparatives, dont 38 proviennent d'autorités publiques (prestations légales) et 139 d'entités privées (prestations commerciales). Durant l'année, il a établi 60 avis, dont plusieurs étaient issus de demandes antérieures à 2023 (2022 : 55 ; 2021 : 69).

Pour information, lorsque l'ISDC ne peut répondre favorablement à une demande, il fournit systématiquement soit des informations préliminaires, qui sont souvent suffisantes, soit des indications sur une autre institution en mesure de répondre à la demande.

Si les demandes privées sont majoritaires en nombre, les heures qui sont consacrées à ces dernières représentent uniquement 21 % du temps de travail fourni par les collaborateurs (hors recherche et autres services publics), contre 79 % en faveur des prestations légales (dont 75 % pour la Confédération). Cette proportion est identique à celle de 2022. Ainsi, sur un total de 5 428 heures dédiées à l'établissement d'avis de droit et d'études comparatives, 1 155 heures ont été dévolues à l'établissement d'avis de droit pour des mandants privés, et 4 274 heures aux avis de droit en faveur de l'administration publique.



Répartition des heures par type de prestations en 2023 (hors recherche et autres services publics)



Répartition du nombre d'avis en 2023

## DIVERSITÉ GÉOGRAPHIQUE

En 2023, l'ISDC a reçu des demandes d'avis concernant 60 ordres juridiques. Les demandes de l'administration fédérale concernaient en premier lieu des ordres juridiques d'Europe de l'Ouest, d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, étant donné que ceux-ci font l'objet d'une attention particulière dans le cadre des travaux législatifs. L'ISDC a également été sollicité pour étudier le droit d'autres ordres juridiques (pays arabes, Afrique, Asie du Sud-Est, Chine, Inde, Commonwealth, États-Unis). Au total, les avis fournis par l'ISDC portaient sur 27 pays.

Pour leur part, les demandes de transferts de sièges (cf. « Fourniture de 'preuves' dans le cadre de restructurations transfrontalières de sociétés ») concernaient 27 pays. En raison de la non-confirmation de certaines de ces demandes, l'ISDC s'est penché sur l'ordre juridique de 15 pays en établissant des attestations et avis de droit.

## PRESTATIONS LÉGALES : ADMINISTRATIONS ET AUTORITÉS PUBLIQUES

### Confédération

Les demandes émanant de la Confédération consistent d'une part en des études comparatives, qui permettent à l'administration de profiter d'expériences faites par d'autres pays lors de travaux législatifs. D'autre part, l'ISDC réalise des expertises dans le cadre de l'application du droit étranger, qui sont fournies aux tribunaux ou aux autorités de poursuite pénale.

En 2023, l'ISDC a consacré 4 049 heures, soit 75 % de son temps (hors recherche et autres services publics) à établir des avis et des études pour la Confédération.

### Quelques exemples

Pour le compte du Département fédéral des affaires étrangères (**DFAE**), l'ISDC a rédigé une étude comparative analysant les réglementations nationales de 22 pays en matière de protection et d'utilisation des signes distinctifs du CICR : Croissant rouge, Croix, Cristal, ainsi que Lion et Soleil. L'Institut a également identifié la protection juridique liée à d'autres symboles et signes de santé couramment utilisés dans ces pays, tels que l'étoile de vie.

L'ISDC a fourni plusieurs études au Secrétariat d'État à l'économie (**SECO**). La première s'intéressait aux divergences entre le droit suisse et le droit européen en matière de protection des travailleurs. Pour ce faire, l'ISDC a comparé 13 instruments de l'acquis social de l'UE et leur mise en œuvre au niveau national. Il a ensuite étudié la transposition des directives de l'UE dans quatre pays (Allemagne, Danemark, France, Pays-Bas).

L'ISDC a en outre fourni quatre études analysant des accords d'investissement internationaux sous l'angle de la pratique de ces derniers, de la jurisprudence et de la littérature relative à la protection de l'espace politique au moyen de dispositions sur le développement durable, le changement climatique, les exceptions générales et le droit de réglementer.

Toujours pour le **SECO**, l'ISDC a analysé la structure des autorités de la concurrence.

Au demeurant, l'Institut a établi des études comparatives et fourni des informations à différents offices fédéraux dans les thématiques suivantes :

Office fédéral de la justice (**OFJ**) : règles d'accès par les justiciables et avocats à la justice civile en dehors des heures normales de travail ; financement des communautés religieuses, et notamment des communautés islamiques dans différents pays européens ; transposition des décisions pénales étrangères dans le Casier judiciaire suisse ;

Office fédéral des constructions et de la logistique (**OFCL**) : prévention de l'infiltration du crime organisé dans les marchés publics ;

Office fédéral des routes (**OFROU**) : réglementation et exigences spécifiques pour la conduite de véhicules ultrapuissants à des fins de sécurité routière.

## Cantons et tribunaux cantonaux

Le traitement des demandes des autorités et tribunaux cantonaux a nécessité 224 heures, soit quelque 4 % du temps consacré par l'ISDC aux demandes publiques et privées.

Sur le plan thématique, la majorité des expertises réalisées en 2023 pour les tribunaux cantonaux traitaient de questions relevant du droit de la famille et du droit des successions, mais aussi du droit pénal. Ainsi, pour des procédures de divorces en cours en Suisse, l'ISDC a établi un avis sur l'interprétation et l'application d'une convention de 1934 et le droit iranien relatif au droit applicable au régime matrimonial. Un autre avis portait sur le droit de la famille à Curaçao. L'ISDC a également émis un avis de droit préliminaire, à la demande d'un tribunal d'un canton romand, sur les sanctions pénales appliquées au trafic, au transport et à l'importation d'une quantité importante de drogues douces aux Pays-Bas et en Belgique.

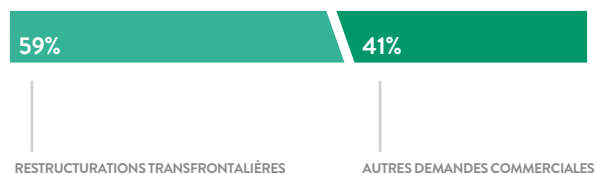
## PRESTATIONS COMMERCIALES: SOCIÉTÉS, CABINETS D'AVOCATS, ÉTUDES NOTARIALES

Comme indiqué ci-avant, l'ISDC fournit des prestations commerciales à des mandants privés, à savoir des sociétés, des associations, des fondations et des études d'avocat et de notaires. Ces prestations relèvent de deux catégories :

- les avis commerciaux, c'est-à-dire des avis de droit sur des points juridiques particuliers ;
- les avis et attestations établis dans le cadre de restructurations transfrontalières d'entreprises.

### Avis commerciaux

En 2023, l'ISDC a reçu 139 demandes du secteur privé. 82 concernaient des restructurations transfrontalières d'entreprises et 57 d'autres demandes commerciales. Sur ces 139, il a établi 45 avis (dont sept avis commerciaux et 38 attestations, cf. explications ci-après). Le taux d'acceptation des demandes s'établit donc à quelque 32 %. L'ISDC ne traite en effet que les demandes qui entrent dans son champ d'intervention. Les collaborateurs ont consacré 222 heures aux avis commerciaux, sur les 1 155 heures qu'ont représentées les prestations commerciales.



#### Total du nombre de demandes privées: 139

Demands d'attestations pour des restructurations transfrontalières d'entreprises: 82

Autres demandes commerciales: 57



#### Total: 1 155 heures

Avis commerciaux: 222 heures, pour sept avis rendus

Attestations pour des restructurations transfrontalières: 933 heures, pour 38 attestations fournies

### Quelques exemples

L'ISDC a fourni sept avis commerciaux, dont six en droit des successions et un en droit de la famille.

En particulier, il a rendu un avis sur la comparaison des bénéficiaires successoraux en droit des Bahamas et en droit suisse. Il s'agissait de déterminer quelles catégories de bénéficiaires successoraux étaient prévues dans un testament soumis au droit bahamien, et de comparer leurs principales caractéristiques avec leurs équivalents en droit suisse.

Par ailleurs, l'ISDC a émis un avis de droit sur la possibilité, en droit belge, de déshériter son conjoint survivant. Il s'agissait plus spécifiquement d'exposer certaines hypothèses où il doit être présumé, au vu du testament, que le défunt avait la volonté d'exhérer son conjoint.

### Restructurations transfrontalières de sociétés: fourniture de «preuves»

En 2023, l'ISDC a établi des attestations dans 38 cas, sur les 45 avis établis en faveur de mandants privés. Cette tâche a nécessité 933 heures de travail, sur les 1 155 heures dévolues aux prestations commerciales

Le droit international privé suisse prévoit divers types de restructurations transfrontalières de sociétés (ou associations ou fondations). Le type le plus courant est celui du «transfert transfrontalier de siège social», c'est-à-dire le cas où une société créée dans un pays A souhaite déplacer son siège dans un pays B.

Pour devenir effective juridiquement, une restructuration transfrontalière nécessite l'inscription de ses effets aux registres publics des deux pays concernés. En Suisse, l'Ordonnance sur le registre du commerce (ORC) requiert la présentation à l'office cantonal du registre de certaines «preuves», entre autres celle que l'opération de restructuration prévue par la société en question sera permise selon le droit de l'autre pays. Les offices cantonaux acceptent normalement les preuves fournies par l'ISDC, sous la forme d'avis de droit étranger ou d'attestations de conformité.

En la matière, l'ISDC joue un rôle fondamental dans le contrôle de la légalité de projets de restructuration transfrontalière dans la mesure où il refuse d'émettre des preuves pour des projets jugés inadmissibles selon les ordres juridiques des pays étrangers concernés et où il décrit les préconditions d'admissibilité prescrites par les ordres juridiques étrangers.

### Quelques exemples

Signalons comme exemples intéressants de demandes liées à des transferts transfrontaliers de siège social les cas suivants: le projet de fusion d'une Sàrl de droit autrichien par voie d'immigration en Suisse et absorption dans une société anonyme de droit suisse, le projet de fusion d'une société anonyme de droit suisse par voie d'immigration en France et absorption dans une société par actions simplifiée de droit français, le projet de transfert du siège d'une *international company limited by shares* de l'État indépendant du Samoa vers la Suisse en tant que société anonyme – relevons qu'il s'agissait de la première fois que l'ISDC se penchait sur le droit de Samoa –, ou encore le projet de transfert du siège d'une *sociedad mercantil de responsabilidad limitada* de droit espagnol vers la Suisse en tant que société à responsabilité limitée.

## Publications et recherches

En 2023, les collaborateurs de l'ISDC ont rédigé et publié des articles scientifiques dans les thématiques de recherche de l'Institut : droit international privé, droit international économique et méthodes de droit comparé. Ces publications contribuent au développement et à la diffusion de connaissances dans ces domaines, tout en renforçant la position de l'Institut comme un acteur-clé à l'échelle internationale.

### TRAVAUX DE RECHERCHE

#### Contributions à des encyclopédies, revues judiciaires et ouvrages de référence

En 2023, les collaborateurs de l'ISDC ont publié une dizaine d'articles dans des encyclopédies juridiques, en particulier dans l'*Elgar Encyclopaedia of International Economic Law* (voir encadré). Les domaines du droit concernés étaient les suivants : droit international économique (commerce international, investissement international, commerce numérique), droit de l'environnement, droit civil (famille, successions et donations) et droit du travail.

L'*Elgar Encyclopaedia of International Economic Law* est un ouvrage de droit international économique qui traite de sujets variés tels que le commerce international, les investissements, la finance et la réglementation économique. Il sert de référence pour les chercheurs, les praticiens et les étudiants.



#### Ouvrages collectifs

En 2023, l'ensemble des collaborateurs de l'ISDC a travaillé sur trois ouvrages collectifs qui paraîtront en 2024.

Premièrement, Olivier Gaillard et Krista Nadakavukaren Schefer ont édité un ouvrage collectif sur les droits internationaux privés de l'Asie de l'Est (Chine, Corée du Sud, Hong Kong, Japon et Taiwan). Cet ouvrage est composé de 15 articles, rédigés par des spécialistes venant de ces régions ainsi que d'Europe et des États-Unis. Il montre comment les ordres juridiques de ces régions sont passés d'un rôle d'imitateur des systèmes légaux occidentaux à un rôle d'innovateur, avec la création de mécanismes ou d'institutions juridiques mieux adaptés à leurs besoins régionaux, pour ensuite devenir eux-mêmes exportateurs de ces concepts juridiques.

Ensuite, un ouvrage en droit de la famille est en cours d'élaboration. Cet ouvrage décrit les régimes matrimoniaux d'une variété de pays afin de faciliter le traitement des divorces internationaux par la pratique suisse. John Curran, Karim El Chazli, Johanna Fournier, Lukas Heckendorn Urscheler et Henrik Westermarck participent à ce projet.

John Curran, Lukas Heckendorn Urscheler, Rodrigo Polanco Lazo, Sean Stacy, Carole Viennet et Mathias Wouters ont également travaillé sur un ouvrage sur la méthode de droit comparé qui identifie et analyse des développements méthodologiques dans des travaux récents de droit comparé afin d'en déduire des conclusions plus générales.

Mentionnons encore la parution en 2023 d'une édition spéciale d'une revue co-éditée entre autres, par Carole Viennet et Lukas Heckendorn Urscheler concernant la méthode en droit comparé de la migration. Cette publication est largement basée sur un colloque académique organisé à l'Institut en 2019.

Pour finir, Johanna Fournier et Rodrigo Polanco Lazo ont mis à jour des rapports en droit de la famille et droit des successions espagnol et allemand, publié dans le *Jurisclasseur de droit comparé* (ouvrage en français de référence sur droit étranger privé, portant sur plus de 40 pays).

Outre les travaux précités, des collaborateurs ont contribué, dans une variété de sujets, à des ouvrages collectifs. Certains de ces travaux ont été effectués sur du temps de travail de l'Institut. La liste des publications figure sur le site de l'Institut : [www.isdc.ch](http://www.isdc.ch).

## Yearbook of Private International Law Vol. XXIV – 2022/2023

Ilaria Pretelli est co-éditrice de cet annuaire, qui donne un aperçu des évolutions du droit international privé dans le monde. Il est publié en anglais par l'éditeur Otto Schmidt en coopération avec l'ISDC.



Rapport  
annuel 2023

16

## LETTRES D'INFORMATION

### ISDC's Letter

La lettre d'information de l'ISDC paraît deux à trois fois par an. Elle rassemble des brèves concernant l'actualité de l'Institut (manifestations, projets, nouveaux collaborateurs, boursiers). La lettre est disponible sur le site de l'ISDC.

### EU News Click & Read

Henrik Westermark est responsable de l'édition de cette lettre d'information mensuelle, qui contient une sélection de documents officiels de l'Union européenne. Elle s'adresse notamment aux hautes écoles, aux administrations fédérales et cantonales, aux praticiens du droit et aux milieux économiques. En 2023, 10 numéros ont été publiés.



## ENSEIGNEMENT

Les collaborateurs de l'ISDC ont enseigné à une vingtaine de reprises en 2023 dans les universités suisses de Bâle, Fribourg, Genève, Lausanne, Lucerne et Zurich, à l'étranger dans les universités Savoie-Mont-Blanc (Annecy, France), Renmin (Suzhou, Chine), Universidad de Chile (Santiago, Chili), Université libre (Bruxelles, Belgique), UCLouvain (Ottignies-Louvain-la-Neuve, Belgique), ainsi qu'au Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Les thématiques enseignées étaient globalement les suivantes : droit international privé (famille et successions), droit international économique et commercial, droit du travail, technique de rédaction juridique.

# LES ÉVÉNEMENTS

---

En 2023, l'ISDC a organisé différents événements scientifiques dans ses locaux, en ligne ou dans des universités partenaires. Il a également participé à certaines manifestations.

Les thèmes abordés dans le cadre des différents événements relevaient de ses trois grands domaines de recherche : le droit international économique, le droit international privé et les méthodes de droit comparé.

## Droit international économique

Cinq événements ont eu lieu en matière de droit international économique : une conférence en ligne sur les licenciements collectifs, une conférence à Lausanne sur les ports-francs, un symposium sur les limites de la réglementation économique en Amérique latine à Santiago (Chili), un colloque à l'ISDC/Zoom sur le concept de sécurité nationale ainsi qu'un colloque à Washington/en ligne sur l'arbitrage international.

Rapport  
annuel 2023

17

## Droit international privé

Les 3, 10, 17 et 24 mai 2023, une série de quatre webinaires a analysé la proposition de règlement européen portant sur le droit international privé de la parentalité au sein de l'UE.

Le 1<sup>er</sup> juin, une conférence à l'ISDC s'est intéressée aux conséquences théoriques et pratiques de l'utilisation du droit international privé et des droits fondamentaux comme moteurs pour promouvoir des réformes législatives dans le domaine du droit de la famille.

## Méthodes de droit comparé

L'ISDC a organisé trois événements en mai dans le domaine du droit comparé. Le 9 mai, les participants se sont intéressés à l'histoire du droit comparé au XIX<sup>e</sup> siècle. Les 11 et 12 mai, un symposium s'est penché sur la conceptualisation de la réalité par les différentes disciplines humaines et la capacité du droit comparé à fournir une conception globale. Puis une série de workshops destinés aux doctorants en droit a abordé différents thèmes du droit comparé.

## Événements grand public

En mars, la bibliothèque de l'ISDC a participé pour la première fois au BiblioWeekend. Il s'agit d'un événement organisé au niveau national à l'initiative de l'association Bibliosuisse. Son but est d'ouvrir les portes des bibliothèques de Suisse au grand public. L'ISDC a proposé un escape game afin de faire découvrir ses locaux et le fonctionnement de la bibliothèque. Le public a répondu présent.

Le 31 mai, le film «The Danish Girl» a été diffusé à l'ISDC, suivi d'une table ronde pluridisciplinaire consacrée à des questions d'identité sexuelle et de changement de sexe.

## Formation doctorale

L'ISDC est particulièrement actif dans la formation doctorale. Il organise des conférences, des ateliers et des formations destinés aux doctorants.

Les 12 et 13 mai, il a accueilli une série de workshops dédiés aux doctorants intitulée «Strategies in Comparative Legal Research». Cet événement s'inscrivait dans le cadre du programme doctoral en droit de la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO), dont l'ISDC est membre associé. Les quatre ateliers ont abordé les thèmes de l'interdisciplinarité en lien avec le droit comparé, des méthodes applicables en droit international comparé, des approches, stratégies et méthodes du droit comparé et du transnationalisme en droit.

L'ISDC a organisé une demi-journée d'initiation à la recherche dans des ordres juridiques étrangers pour l'Institut du droit de la santé de l'Université de Neuchâtel, institut qui réunit des chercheurs de niveau doctoral et postdoctoral. Plusieurs collaborateurs ont présenté les méthodologies de recherche dans leurs ordres juridiques respectifs, et la bibliothèque a présenté sa collection.



Pour finir, l'Institut donne régulièrement l'occasion aux utilisateurs de la bibliothèque, en général des doctorants, de présenter leur travail de recherche au personnel et aux autres chercheurs sur place. Huit rencontres informelles ont ainsi eu lieu entre avril et septembre. Elles ont permis aux participants d'obtenir un regard externe sur leur projet.



## Participation à des conférences et colloques

En marge des conférences et ateliers organisés par l'ISDC, les collaborateurs de l'Institut ont participé durant toute l'année à une quinzaine de conférences et rencontres à Lausanne, en Europe (Bruxelles, Varsovie) et dans le monde (Bogota, Miami, Santiago, Washington).

Ces symposiums ont porté principalement sur les domaines de recherche et d'avis de l'Institut, tels que les méthodologies de recherche en droit comparé, le droit international économique, le droit des successions et le droit de la famille, ainsi que le droit de la restructuration transfrontalière des sociétés.

A titre d'exemple, Sean Stacy et Rodrigo Polanco Lazo ont participé au colloque de la société de droit international économique, qui réunit tous les deux ans des experts du domaine au niveau mondial. L'édition 2023 était intitulée : « International Economic Law in Times of Geo-Political Confrontation and Geo-Economic Fragmentation ». Les collaborateurs de l'ISDC se sont exprimés dans les panels « Greening International Trade » et « International Economic Law in Times of Crisis ».

En droit comparé, Lukas Heckendorn Urscheler a présenté les expériences et réflexions de l'ISDC sur sa propre méthode de travail à l'occasion d'un atelier réunissant différents organismes spécialisés en études de droit comparé à des fins législatives, tels que la Law Library of Congress et les services de recherche du Parlement européen. Cet atelier s'est tenu dans le cadre de la conférence annuelle de la Société américaine de droit comparé.

En matière de droit international privé et de droit des successions pour finir, Karim El Chazli a présenté, lors d'un événement sur le droit des successions islamique à Hambourg, la manière dont certains droits arabes appréhendent les donations (comme un moyen légitime de planification successorale ou comme un moyen de contourner les règles successorales).

## Série de webinaires de l'AiSDC

Avec l'Association des Alumni & Amis de l'Institut suisse de droit comparé (AiSDC), l'Institut a co-organisé deux webinaires, l'un en février, l'autre en juin. Le premier portait sur le nouveau droit français de prélèvement dans les successions internationales, et le second sur la prescription extinctive en Amérique latine.

# LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque de l'Institut se donne pour mission de préserver partiellement le droit d'hier, de fournir le droit d'aujourd'hui et de permettre le développement du droit de demain. Elle œuvre au quotidien pour mettre à jour et développer ses collections, ainsi qu'offrir des services de qualité aux chercheurs et étudiants suisses et étrangers dans les domaines du droit comparé, du droit étranger et du droit international, conformément aux objectifs stratégiques du Conseil fédéral (cf. chapitre Pilotage et missions de l'Institut). Elle œuvre à préserver les collections en effectuant un travail de reliure préventive.

L'année 2023 a été l'occasion de concevoir la politique de désherbage de la collection de droit suisse. Validée par la Direction et le Conseil de l'Institut, cette pratique consiste à retirer des ouvrages physiques des collections lorsque ceux-ci ne sont plus d'actualité. Elle contribue à garantir la qualité des collections, visée particulièrement importante au niveau du droit et faisant partie du code d'éthique des bibliothécaires suisses.

Tant le rangement quotidien des ouvrages dans les rayonnages que l'inventaire réalisé en septembre 2023 sur une partie des plus d'un demi-million de documents disponibles ont permis de prendre conscience du manque criant de place au sein des collections. Cette problématique n'est pas nouvelle, mais devient urgente à régler. Pour y répondre, l'équipe de la bibliothèque va déployer la politique de désherbage pour la collection suisse et l'étendre aux autres collections pour la prochaine période 2024-2027.

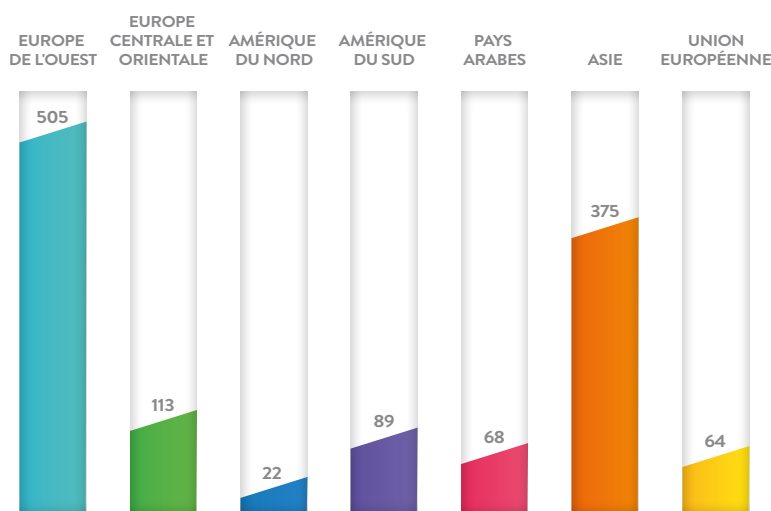
Afin de préparer la relève au métier de bibliothécaire, l'Institut dispose d'une place d'apprentissage pour un ou une jeune souhaitant se former au métier d'agent en information documentaire CFC. La précédente apprentie ayant terminé sa période d'apprentissage, la place est à l'heure actuelle à repourvoir. Par ailleurs, la bibliothèque a participé à la Semaine Découverte, dont le but est de faire découvrir le métier d'agent en information documentaire auprès d'un public désireux de se tourner vers ce métier.



## Les collections

Depuis la constitution de la bibliothèque, trois collections spécifiques ont chacune fait l'objet d'un poste dédié : Europe centrale et orientale, Chine et droits arabes et musulmans. Chacune de ces collections est gérée par un bibliothécaire scientifique doté de compétences linguistiques adéquates.

Le développement des autres collections est assuré par l'ensemble des bibliothécaires avec le soutien de la division juridique et scientifique sur la base des besoins identifiés des usagers ainsi que des juristes dans le cadre de leur activité de rédaction d'avis de droit et de recherche. Une attention particulière est également portée aux nouveaux domaines et aux thématiques émergentes.



Répartition géographique des acquisitions dans les collections nationales en 2023

### COLLECTION DES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Le développement des collections de l'Europe centrale et orientale en 2023 s'inscrit dans la continuité des efforts d'acquérir la littérature juridique d'au moins deux pays de cette région par année avec les ressources allouées à ces fins. En 2023, les pays sélectionnés ont été l'Ukraine et la Slovaquie.

La collection en langue ukrainienne s'est enrichie d'une trentaine de monographies, principalement en droit comparé, grâce à un donateur. La collection slovaque, quant à elle, nécessitait un renouvellement concernant les nouvelles éditions des commentaires de lois, principalement dans les axes de développement des collections prédéfinies par le Conseil de l'Institut. La bibliothèque a bénéficié de dons provenant de l'Institut de droit comparé de Budapest et de l'Institut de droit comparé de Belgrade.

Sur l'année, la collection des pays d'Europe centrale et orientale s'est dotée de quelque cent ouvrages en langue vernaculaire (du pays) et d'une vingtaine de titres complémentaires, principalement en langue anglaise.

### COLLECTION CHINOISE

La collection chinoise comptait, à fin 2023, plus de 12 900 titres, dont une très grande majorité publiée en Chine, et quelques titres publiés à Taïwan.

En 2023, la collection s'est enrichie de 267 ouvrages. Le bibliothécaire de l'Institut possède en outre des abonnements à quatre bases de données de droit chinois, 24 abonnements à des périodiques et 19 standing-orders pour des annuaires ou autres ressources continues.

### COLLECTION DE DROITS ARABES ET MUSULMANS

Pendant les premiers mois de l'année, le responsable de cette collection a fait l'acquisition de plus d'une centaine de monographies et d'une dizaine de volumes périodiques venant du Maroc, ainsi que de 55 monographies provenant d'Égypte. A son départ, une nouvelle collaboratrice a été engagée pour assurer la continuité.

En complément, 72 documents acquis les années précédentes ont été intégrés à la collection de droits arabes et musulmans. Un contrôle des doublons a aussi été effectué en 2023.

## Les ressources numériques

Au regard du plan d'action relatif aux objectifs stratégiques, visant à favoriser l'acquisition d'ouvrages numériques plutôt que d'ouvrages imprimés, la bibliothécaire en charge du développement des ressources numériques et le juriste de liaison ont réalisé des entretiens avec chaque juriste pour connaître leur usage des ressources physiques et numériques.

Menée en début d'année 2023, cette enquête interne a permis d'identifier deux pistes d'améliorations :

la création d'une commission de travail entre juristes et bibliothécaires, prévue pour le début d'année 2024.

Elle aura pour but d'élaborer des stratégies d'acquisition et de désherbage pour les collections de la bibliothèque et d'aider à la décision dans les cas complexes ;

la possibilité de procéder à des achats urgents sortant du cadre des abonnements annuels classiques.

Qui plus est, la bibliothèque a procédé au signalement dans son catalogue de l'ensemble de livres et de journaux électroniques (bouquets) acquis. Les abonnements à des bases de données sont restés stables en 2023, à l'exception d'une base de données qui a cessé ses activités.



## Les services aux usagers

En tant qu'établissement de droit public de la Confédération, l'Institut suisse de droit comparé offre ses services à l'ensemble de la population, en particulier aux autorités suisses et au monde académique.

Afin de faciliter l'utilisation et la localisation des places de travail disponibles aux différents étages de la bibliothèque, la numérotation des tables a été entièrement revue. Pour rappel, l'utilisation d'une place de travail au sein de la bibliothèque se fait sur réservation. C'est un service accessible à tous les étudiants et chercheurs suisses et étrangers en droit. Sur l'ensemble des personnes bénéficiant d'une place de travail, 182 personnes sont arrivées en 2023, dont 117 venaient pour la première fois à la bibliothèque pour un séjour de recherche.

Débutés en 2020, les projets d'adhésion aux services SLSP Courier et SLSP Bursar sont toujours en cours. Il s'agit d'ouvrir le prêt à domicile d'une partie des collections de la bibliothèque (SLSP Courier) et d'externaliser une partie du travail de facturation des services fournis aux usagers de swisscovery (SLSP Bursar).

Les collaborateurs de la bibliothèque ont aussi réalisé les prestations suivantes :

numérisation partielle de documents (335 en 2023), transmis selon les besoins (uniquement en Suisse) ;

organisation régulière de visites collectives ;

présentations individuelles pour les nouveaux usagers (90 en 2023) ;

réponses à des sollicitations diverses et variées.

## La gestion de la bibliothèque de l'OFJ

L'Office fédéral de la justice (OFJ) à Berne dispose de sa propre bibliothèque. Son fonds appartient à l'OFJ. Il est géré depuis une dizaine d'années par le bibliothécaire en place avec le soutien de l'ISDC. En 2023, un groupe de travail a été mis sur pied dans le but d'évaluer la place à accorder aux ressources électroniques dans la bibliothèque de l'OFJ et la manière dont la bibliothèque doit les intégrer et les mettre à disposition.

# SOUTIEN À LA RECHERCHE ET COOPÉRATION ACADÉMIQUE

Les objectifs stratégiques indiquent que l'Institut doit apporter son soutien aux étudiants et aux chercheurs suisses et étrangers dans leurs travaux. A ce titre, l'ISDC déploie des prestations d'accueil et d'aide à travers son Welcome Center, entretient un réseau d'Alumni et d'amis de l'Institut (via l'association AiSDC) et octroie des bourses d'études. La coopération académique institutionnelle s'inspire également de cet objectif tout en visant le développement de la recherche et de la qualité des services de l'Institut.

Rapport  
annuel 2023

22

## Le Welcome Center

Le Welcome Center est le point d'entrée des étudiants et chercheurs (suisses ou étrangers) qui organisent un séjour au sein de l'Institut. Il les soutient dans leurs démarches liées à leur séjour et leurs recherches :

- transmission d'informations selon les besoins exprimés ;
- transmission d'informations sur l'Institut et le campus universitaire ;
- réservation d'une place de travail (table) pendant la durée de leur séjour ;
- aide à la compréhension des aspects administratifs en lien avec leur séjour ;
- aide, pour les boursiers, à l'obtention d'un logement pour la durée de leur séjour.

En 2023, le Welcome Center a accueilli 58 chercheurs, en augmentation par rapport à l'année précédente (49 en 2022).

### L'AISDC

Le Welcome Center gère aussi l'Association des Alumni & Amis de l'Institut suisse de droit comparé (AiSDC). L'association se donne notamment pour objectifs d'encourager les jeunes chercheurs à venir séjourner à l'Institut, de soutenir des projets renforçant le rayonnement de l'ISDC, d'organiser des manifestations scientifiques ou sociales et/ou de contribuer à leur organisation et leur financement.

En mars 2023, le Comité de l'association a désigné M. Florian Heindler comme nouvel ambassadeur pour l'Autriche. Comme chaque année, l'association a octroyé la bourse Petar Sarvevic afin d'encourager un-e candidat-e dans ses travaux de recherche. Elle a organisé, en collaboration avec l'ISDC, deux conférences en ligne sur le droit français et les droits de l'Amérique latine.

## Les bourses d'études

Chaque année, l'ISDC attribue des bourses d'études (bourses van Calker) pour permettre à des chercheurs suisses ou étrangers d'effectuer à l'Institut des travaux scientifiques dans le domaine du droit comparé, du droit étranger et du droit international. Ces bourses sont de préférence accordées à de jeunes candidats qui se projettent dans une carrière académique ou/et n'ont pas encore eu l'occasion d'effectuer des recherches hors de leur pays d'origine. Les bourses sont financées par des fonds tiers (Fond Schindler), mis à disposition lors de la constitution de l'Institut, et peu après.

En 2023, l'ISDC a accueilli huit boursiers.

M. Amine MESBAHI

Université Mohammed V, Maroc

Les successions internationales : entre conflits de lois et conflits de cultures

M. Fabian BRAND

Universität Luzern, Suisse

Verbotsirrtum, Vermeidbarkeit und Prävention - Die Funktionalisierung der Schuld dargestellt anhand der Verbotsirrtumsdogmatik im schweizerischen, türkischen und deutschen Strafrecht. Zugleich ein Beitrag zur Methodik der Rechtsvergleichung

M. Arman MELIKYAN

Université catholique de Louvain & Université of Luxembourg, Belgique/Luxembourg

Resolving Trade and Sustainability Disputes: Comparative Perspectives

M. Yi SUN

Ludwig-Maximilians-Universität München, Chine/Allemagne

Methodology of comparative foreign relations law: constitutional review of treaties as an example

M<sup>me</sup> Caterina BENINI

Università Cattolica del Sacro Cuore, Milan, Italie

The impact of national law on the functioning of EU rules on jurisdiction in civil matters.

M. Marko DIMITRIJEVIC

University of Niš, Serbie

Digitalization of European Monetary Law in Service of Cohesive Everyday Life and Business

M<sup>me</sup> Merve Ece UYANIK

Kadir Has University, Istanbul, Turquie

Private International Law Aspects of Corporate Responsibility Arising from Cross-Border Human Rights Abuses and Environmental Harm

M. Aziz KHAKBERDIEV

Tashkent University, Ouzbékistan

Facilitate Formal Employment through Options in Labor Contracting in Developing Countries: to expand Contracts to Part-Time and Temporary Workers

## La coopération académique

Parmi les objectifs stratégiques 2020-2023 de l'ISDC figurent ceux de promouvoir, d'entretenir et d'intensifier la collaboration avec les universités, des institutions de recherche et d'autres partenaires (en Suisse et à l'étranger). La LISDC prévoit que l'Institut collabore avec les facultés de droit et les sections juridiques des hautes écoles suisses, ainsi qu'avec d'autres institutions, organisations et bibliothèques suisses ou étrangères. A ce titre, l'Institut a noué et cultivé des liens tout au long de l'année 2023 : surtout en concluant des accords de coopération et en co-organisant des événements avec des partenaires, mais également en accueillant de délégations étrangères et des étudiants d'une variété d'universités suisses et étrangères pour leur présenter l'Institut et sa bibliothèque, voire organiser des présentations, des exercices de droit comparé ou les soutenir dans leurs recherches.

### ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION ACADÉMIQUE

Suite à un processus d'évaluation et de réflexion au sein de la division juridique, la direction a élaboré des directives concernant la coopération académique de l'Institut. Le Conseil en a pris connaissance en avril 2023. L'objectif de ces directives consiste à définir les intérêts et critères en vue des différentes formes de coopération.

### ACCORDS DE COOPÉRATION

En mettant en œuvre les directives évoquées et dans un effort d'évaluer et de construire son réseau en Amérique latine, l'Institut a conclu deux accords de coopération avec des universités de haute renommée : l'Universidad de Chile, en juillet, et l'Université de los Andes en Colombie, en décembre. Ces accords cadres permettent non seulement d'augmenter la visibilité de l'Institut en Amérique latine, mais facilitent également les missions de recherche et d'information, puisque les informations sur les pays en question sont plus facilement disponibles.

## CO-ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS ACADÉMIQUES

En 2023, l'Institut a co-organisé des événements avec les universités, institutions et associations suivantes :

- American University Washington College of Law ;
- Conférence universitaire de Suisse occidentale ;
- European Association of Private International Law ;
- European Law Institute ;
- Koretski Institute of State and Law ;
- Société suisse de droit international ;
- The Journal of Comparative Law (Etats-Unis) ;
- Université de Lausanne ;
- Università di Pisa ;
- Universidad de Chile.

A rappeler que chaque organisation commune implique un processus de réflexion et d'échanges avec l'université partenaire.

## ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

En mai 2023, une délégation de magistrats turcs a été accueillie dans le cadre d'un projet du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, visant à améliorer l'efficacité des tribunaux de la famille et à mieux protéger les droits des membres de la famille. Plusieurs collaborateurs leur ont présenté l'Institut, sa bibliothèque et des perspectives différentes sur l'évolution du droit du divorce.

En octobre, l'Institut a accueilli une délégation du Legal Aid Institute de l'Université chinoise des sciences politiques et du droit (CUPL). Des présentations de l'Institut, de sa bibliothèque et des mécanismes d'assistance judiciaire ont été réalisées.

## SOUTIEN DE L'ENSEIGNEMENT DE DROIT COMPARÉ

La collaboration avec les universités suisses et étrangères a souvent pris la forme d'accueil de groupes d'étudiants. Ainsi, l'Institut a organisé des exercices de résolution de cas pratiques, compte tenu des différentes législations applicables. Ces exercices incluaient des présentations de l'Institut et de sa bibliothèque. Ils ont été animés par des collaborateurs juridiques et des bibliothécaires pour des groupes de l'Université de Lausanne, de l'Université de Neuchâtel ainsi que pour le Séminaire de droit international de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG).

De plus, sur l'année, plusieurs présentations de l'Institut et de sa bibliothèque ont été organisées pour différents groupes de l'Université de Lausanne.

Enfin, à plusieurs reprises pendant l'année, l'ISDC a soutenu des groupes d'étudiants dans le cadre de leurs préparations de compétitions de plaidoirie (pour des équipes de l'Université de Lausanne ainsi que de l'Université d'Aix-Marseille, France). Il a également également accueilli un workshop sur le droit international du sport, organisé par l'Université d'Aix-Marseille.

## COOPÉRATION INTERNATIONALE DE LA BIBLIOTHÈQUE

La cheffe de la bibliothèque et sa suppléante ont participé au 41<sup>e</sup> cours annuel de l'Association internationale des bibliothèques juridiques (IALL), qui s'est tenu à Genève du 8 au 11 octobre 2023. Plusieurs membres de la bibliothèque ont participé au Congrès de l'Association des bibliothèques juridiques suisses (ABJS), les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2023 à Sion. Enfin, une bibliothécaire a obtenu une bourse du programme Newcomer de Bibliosuisse pour participer au Congrès de l'Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes (AIFBD) qui s'est tenu à Bruxelles du 16 au 19 août 2023.

# FINANCES ET GESTION DES RISQUES

L'ISDC est un établissement de droit public de la Confédération, doté de la personnalité juridique, mais sans comptabilité propre (art. 1, al. 1, LISDC). Il fait partie de l'administration fédérale décentralisée (art. 7a, al. 1, let. c, OLOGA). Lui sont donc applicables les dispositions de la loi sur les finances (LFC) et de l'ordonnance sur les finances de la Confédération (OFC), ainsi que les directives et instructions de l'Administration fédérale des finances (AFF) relatives à la gestion budgétaire et comptable de la Confédération (Manuel MGB+TC). Les exceptions sont réglées dans des lois ou ordonnances spécifiques (p. ex. exclusion du champ d'application de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale Org-OMP).

Rapport  
annuel 2023

25

## Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement ont atteint 7 410 139 francs en 2023. Le principal poste est celui du personnel, à hauteur de 5 285 009 francs.

La diminution des dépenses par rapport au budget prévisionnel (7 857 400 francs) résulte notamment des charges de personnel (un poste vacant en fin d'année 2023), des dépenses d'achat de littérature spécialisée et d'informatique moins élevées, ainsi que des retards pris par trois projets (projet interface Alma et SAP pour la bibliothèque, projet communication et mesures de construction sur le site de l'ISDC).

Par ailleurs, un léger recul des dépenses courantes de l'ISDC est aussi lié aux objectifs d'économie. Sont principalement concernés les coûts pour les prestations externes et les manifestations.

Près de 71 % des dépenses propres sont liées au personnel. Environ la moitié des dépenses de biens et services et des dépenses d'exploitation (1 100 000 francs) est utilisée pour les acquisitions et les abonnements de la bibliothèque. S'y ajoutent les dépenses liées à l'exploitation courante, par exemple pour l'informatique et la logistique. Les rencontres organisées par l'ISDC (colloques, séminaires) sont avant tout destinées à un public de juristes. Les institutions co-organisatrices participent souvent à leur financement.

Enfin, la rédaction des avis de droit soumis à émoluments exige parfois des connaissances spécialisées de tiers, ce qui induit des dépenses de conseil.





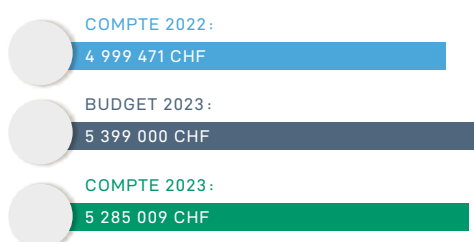
## Revenus

Conformément à la LISDC et à l'ordonnance sur les taxes et les émoluments de l'ISDC, les recettes de fonctionnement se répartissent entre les recettes commerciales (338 329 francs), les recettes soumises à des émoluments (50 118 francs) et les autres recettes. Les prestations commerciales doivent au moins couvrir les coûts. Cet objectif n'a pas été entièrement réalisé en 2023, avec au taux de 99,3 %. Les charges non couvertes se portent à 2 500 francs. Le léger recul des revenus des prestations commerciales par rapport à l'année précédente (baisse de 18 000 francs) implique que les coûts indirects n'ont ainsi pas pu être entièrement couverts en 2023.

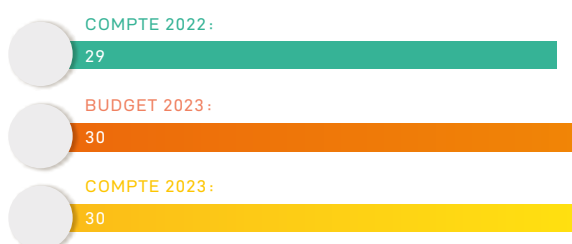
### CHARGES DE FONCTIONNEMENT (Y.C. CHARGES DE PERSONNEL)



### CHARGES DE PERSONNEL



### EMPLOIS À TEMPS PLEIN (MOYENNE ANNUELLE)



Les commentaires sur le compte d'État et sur le budget avec plan intégré des tâches et des finances se trouvent aux adresses suivantes :

<https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/finanzberichterstattung/finanzberichte/staatsrechnung.html>  
(Tome 2A)

[www.efv.admin.ch/efv/fr/home/finanzberichterstattung/finanzberichte/budget.html](http://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/finanzberichterstattung/finanzberichte/budget.html) (Tome 2A)

## Gestion des risques et système de contrôle interne SCI

En vertu de l'article 39 LFC, l'ISDC est tenu de gérer les risques et de mettre en place un système de contrôle interne (SCI). Il est soumis à cet égard aux processus de reporting ordinaires de l'administration fédérale et aux directives du Conseil fédéral.

L'identification, l'analyse, l'appréciation, la maîtrise et la surveillance des risques suivent des règles homogènes, qui sont définies de manière contraignante dans les directives de l'AFF sur la gestion des risques de la Confédération. Une application informatique commune (R2C\_GRC) est utilisée pour la gestion des risques et le rapport sur les risques.

Les risques qui font l'objet d'une surveillance à l'ISDC sont : l'accès non autorisé au réseau ou la perte d'informations sensibles, les dommages que l'Institut, et donc la Confédération, pourraient subir en raison de renseignements juridiques erronés, l'incendie et l'inondation de la bibliothèque.

L'ISDC a déjà pris de nombreuses mesures afin de garantir la sécurité informatique et la protection des données, mais aussi pour maintenir et améliorer la qualité de ses services. L'Institut a également engagé des mesures visant à prévenir les dommages corporels et matériels. Il a ainsi organisé un exercice d'évacuation le 10 octobre 2023, avec le soutien des services de sécurité de l'UNIL. De plus, le responsable de la sécurité a mis en place une formation SAFETY pour certains collaborateurs de l'Institut et des étudiants en septembre 2023.

Le système de contrôle interne (SCI), quant à lui, assure la gestion de la qualité des processus d'affaires qui ont une incidence financière. Par conséquent, il englobe au moins tous les niveaux de traitement des données financières des unités administratives UA (en incluant les éventuels systèmes et interfaces en amont).

# ANNEXE

---

## Tableau des abréviations

<b>ABJS</b>	Association des bibliothèques juridiques suisses
<b>AFF</b>	Administration fédérale des finances
<b>AIFBD</b>	Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes
<b>AiSDC</b>	Association des Alumni & Amis de l'Institut suisse de droit comparé
<b>CDCEI</b>	Centre de droit comparé, européen et international de l'Université de Lausanne
<b>CICR/IKRK</b>	Comité international de la Croix-Rouge
<b>CUPL</b>	China University of Political Science and Law
<b>CUSO</b>	Conférence universitaire de Suisse occidentale
<b>DFAE</b>	Département fédéral des affaires étrangères
<b>DFJP</b>	Département fédéral de justice et police
<b>IALL</b>	Association internationale des bibliothèques juridiques
<b>LFC</b>	Loi du 7 octobre 2005 sur les finances de la Confédération (Loi sur les finances ; RS 611.0)
<b>LISDC</b>	Loi fédérale du 28 septembre 2018 sur l'Institut suisse de droit comparé ; RS 425.1
<b>LPers</b>	Loi du 24 mars 2000 sur le personnel de la Confédération ; RS 172.220.1
<b>OFC</b>	Ordonnance du 5 avril 2006 sur les finances de la Confédération ; RS 611.01
<b>OFCL</b>	Office fédéral des constructions et de la logistique
<b>OFJ</b>	Office fédéral de la justice
<b>OFROU</b>	Office fédéral des routes
<b>OGEmol</b>	Ordonnance générale du 8 septembre 2004 sur les émoluments ; RS 172.041.1
<b>OIT</b>	Organisation internationale du Travail
<b>OLOGA</b>	Ordonnance du 25 novembre 1998 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration ; RS 172.010.1
<b>ONUG</b>	Office des Nations Unies à Genève
<b>OPers</b>	Ordonnance du 3 juillet 2001 sur le personnel de la Confédération ; RS 172.220.111.3
<b>ORC</b>	Ordonnance du 17 octobre 2007 sur le registre du commerce ; RS 221.411
<b>Org-OMP</b>	Ordonnance du 24 octobre 2012 sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale ; RS 172.056.15
<b>SCI</b>	Système de contrôle interne
<b>SECO</b>	Secrétariat d'État à l'économie
<b>SLSP</b>	Swiss Library Service Platform
<b>UNIL</b>	Université de Lausanne
<b>UniNE</b>	Université de Neuchâtel
<b>UNISEP</b>	Service de sécurité de l'UNIL



Institut suisse de droit comparé  
Schweizerisches Institut für Rechtsvergleichung  
Istituto svizzero di diritto comparato  
Swiss Institute of Comparative Law

Les rapports annuels de l'Institut suisse de droit comparé sont disponibles sur le site [www.isdc.ch](http://www.isdc.ch).

#### IMPRESSUM

**Conception et rédaction:** Françoise Sauser, Dimitri Kas

**Coordination:** Marie Papeil Sánchez

**Traduction allemande:** Erika Grandi

**Graphisme et mise en page:** Cédrine Grütter Honsberger